

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

**Étaient présents : MM KUBISZ, MUNOZ, GARRIVET, CAILLEUX, FARTURA, VILLIOT, GUINOISEAU, NOWAK, MULLER, VAN ASSCHE, LABBEZ, PERRIER.**

**Absents : Mme GAYNECOETCHE pouvoir donné à M. VILLIOT  
M. LEVASSEUR pouvoir donné à M. KUBISZ  
Mme HAVARD**

**Secrétaire de séance : Mme Marine PERRIER**

ORDRE DU JOUR :

Budget communal : affectation des résultats 2014, Budget eau : affectation des résultats 2014, Vote du compte de gestion 2014 commune et eau, Vote du compte administratif 2014 commune et eau, Vote du budget 2015 commune et eau, Vote des 4 taxes, Provision semi-budgétaire, Convention participation financière réseau Oise Très Haut Débit, Tarifs locations, Tarif dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, Questions diverses.
--

**Budget communal : affectation des résultats 2014**

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2014 s'élève à 248 527.19 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 208 527.19 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 40 000.00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2014 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 13 avril 2015,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 208 527.19 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 40 000.00 €.

**Budget eau : affectation des résultats 2014**

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2014 s'élève à 79 078.84 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 28 346.49 € et en fonctionnement pour un montant de 50 732.35 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 13 avril 2015,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau à la section d'investissement pour un montant de 28 346.49 € et en fonctionnement pour un montant de 50732.35 €.

#### **Vote du compte de gestion 2014 commune et eau**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Madame le receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014.

Je vous invite à approuver ces comptes de gestion avec lesquels notre administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	60 488.19 €	58 000.00 €	118 488.19 €
	Réalisations	149 039.19 €	866 126.92 €	1 015 166.11 €
Dépenses	Déficit reporté	€		
	Réalisations	189 070.90 €	675 599.73 €	864 670.63 €
Résultat propre de l'exercice		- 40 031.71 €	190 527.19 €	150 495.48 €
Résultat de clôture		20 456.48 €	248 527.19 €	268 983.67 €

Budget annexe de l'eau		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	258.12 €	52 541.25 €	52 799.37 €
	Réalisations	72 595.31 €	96 062.64 €	168 657.95 €
Dépenses	Déficit reporté		€	€
	Réalisations	46 370.40 €	69 525.05 €	115 895.45 €
Résultat propre de l'exercice		26 224.91 €	26 537.59 €	52 762.50 €
Résultat de clôture		26 483.03 €	79 078.84 €	105 561.87 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014 établi par Madame le receveur municipal.

#### **Vote du compte administratif 2014 commune et eau**

Monsieur Richard KUBISZ, le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2014, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur CAILLEUX Didier, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur KUBISZ, maire.

Monsieur CAILLEUX Didier, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'eau les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	866 126.92 €	675 599.73 €	190 527.19 €	58 000.00 €	248 527.19 €
	Section d'investissement	149 039.19 €	189 070.90 €	- 40 031.71 €	60 488.19 €	20 456.48 €
	Budget total	1 015 166.11 €	864 670.63 €	150 495.48€	118 488.19 €	268 983.67 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	96 062.64 €	69 525.05 €	26 537.59 €	52 541.25 €	26 537.59 €
	Section d'investissement	72 595.31 €	46 370.40 €	26 224.91€	258.12 €	26 224.91 €
	Budget total	168 657.95 €	115 895.45 €	52 762.50 €	52 799.37 €	105 561.87 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune présenté par Monsieur le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur CAILLEUX Didier, président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014 du budget principal et du budget annexe de l'eau.

#### **Vote du budget 2015 commune et eau**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget suivant.

Je vous invite à adopter les budgets primitifs de notre commune, qui se compose du budget communal et eau.

Le contenu détaillé de ces budgets figure dans les documents qui vous ont été remis et dont les présentations sont conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

**BUDGET COMMUNAL 2015**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	875 556.00	875 556.00
Section d'investissement	419 355.40	419 355.40
Total	1 294 911.40	1 294 911.40

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
11	Charges à caractères générales	279 775.00
12	Charges de personnel	312 820.00
14	Atténuations de produits	43 293.00
65	Autres charges de gestion courante	45 600.00
66	Charges financières	22 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00
68	Dot. aux provis.pour risques	11 000.00
22	Dépenses imprévues Fonct	50 000.00
23	Virement à la sect° d'investis.	109 868.00
Total		875 556.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
R002	Résultat reporté	40 000.00
13	Atténuations de charges	18 000.00
70	Produits des services	68 200.00
73	Impôts et taxes	418 465.00
74	Dotations et participations	244 391.00
77	Produits exceptionnels	5 500.00
042	Opérations d'ordre entre section	81.000.00
Total		875 556.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
20	Immobilisations incorporelles	38 305.73
20	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	173 000.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 620.00
21	Immobilisations en cours	46 429.67
16	Remboursement d'emprunts	80 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	65 000.00
Total		419 355.40

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
13	Subventions d'investissement	2 800.00
20	Immobilisations incorporelles	38 305.73
10	Dotations Fonds divers Réserves	39 398.00
1068	Excédents de fonctionnement	208 527.19
R 001	Solde d'exécution reporté	20 456.48
021	Virement de la section de fonct.	109 868.00
Total		419 355.40

**BUDGET EAU 2015**

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	140 818.84	140 818.84
Section d'investissement	107 801.87	107 801.87
Total	248 620.71	248 620.71

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
11	Charges à caractère général	49 000.00
22	Dépenses imprévues	10 000.00
66	Charges financières	7 500.00
23	Virement à la sect° d'investis.	28 346.49
42	Opérations d'ordre entre section	45 972.35
	Total	140 818.84

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
70	Ventes produits	34 000.00
042	Opérations d'ordre entre section .	27 740.00
R 002	Excédent fonctionnement	79 078.84
	Total	140 818.84

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
020	Dépenses imprévues Invest	5 000.00
040	Opérations d'ordre entre section.	27 740.00
16	Emprunts et dettes	20 000.00
21	Immobilisation corporelle	55 061.87
	Total	107 801.87

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
R 001	Excédent antérieur reporté	26 483.03
021	Virement de la section de fonct.	28 346.49
13	Subventions d'investissement	7 000.00
40	Opérations d'ordre entre section	45 972.35
	Total	107 801.87

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**ADOpte** le budget primitif communal 2015, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**ADOpte** le budget primitif eau 2015, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

#### **Vote des 4 taxes**

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

- ne pas modifier les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2015 et de conserver les taux appliqués en 2014

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases d'imposition	Produit
D'habitation	20,81	20,81	945 300	196 717
Foncière (bâtie)	29,90	29,90	516 000	154 284
Foncière (non bâtie)	58,30	58,30	48 800	28 450
CFE	21,35	21,35	45 400	9 693

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les taux des 4 taxes pour l'année 2015.

#### **Versement subvention CCAS 2015**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT le budget du CCAS,

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif 2015, une somme de 2 500,00 € a été inscrite au tableau des subventions CCAS,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer la subvention au titre de l'exercice 2015, au CCAS,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Communal 2015 : article 657362.

### **Provision semi-budgétaire**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la réforme de l'instruction M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 vise notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions fondée sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense le cas échéant) notamment dans le cas de figure suivant :

- En cas de contentieux contre la commune.

Dans ce cas, la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de conseil municipal.

La constitution d'une provision entraîne l'inscription de dépenses budgétaires en section de fonctionnement au compte 68. La constatation de la provision peut être étalée sur plusieurs exercices budgétaires, à condition que la provision soit totalement constituée à la fin de l'exercice précédent celui de la réalisation du risque.

Il est donc proposé les provisions semi budgétaires, la constitution des provisions en droit commun constituent des opérations d'ordre semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles. Elles sont retracées en dépenses au chapitre 68 « Dotations aux provisions » et en recette, au chapitre 78 « reprise sur provisions ». Seule la prévision de dépense au compte 68 apparaît au budget dans les opérations réelles. La non budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE d'accepter la procédure semi-budgétaire des provisions.

### **Convention participation financière réseau Oise Très Haut Débit**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5212.19,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) approuvés par délibération du comité syndical en date du 6 juin 2013,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2012 relative à l'adhésion au SMOTHD et au transfert de compétence,

Vu le procès-verbal de la séance du comité syndical du SMOTHD en date du 9 octobre 2014 se rapportant notamment au débat d'orientations budgétaires 2015,

Considérant que le SMOTHD a démontré que le projet Oise Très Haut Débit, tel qu'il a été conçu, dans sa démarche (priorité aux zones où l'ADSL est moins performant), dans sa dimension (tout le territoire isarien hors zones conventionnées) et dans son ambition (le full FTTH) nécessite des participations financières exceptionnelles de ses membres bénéficiaires,

Considérant que les participations financières exceptionnelles des membres bénéficiaires du SMOTHD sont strictement déterminées en fonction du nombre de prises FTTH à réaliser sur le territoire respectif de chacune des collectivités territoriales ou chacun des groupements de collectivités concernés,

Vu la convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit – Versement unique annexée à la présente délibération qui a vocation à régir l'engagement financier résultant de la programmation du déploiement, des prises sur le territoire communal (ou intercommunal),

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**d'autoriser**, Monsieur le Maire signer la convention financière à versement unique concernant le réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Oise dans la commune de Péroy les Gombries avec le Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit.

### **Modification tarifs concessions cimetièrre**

Monsieur le Maire indique le prix des concessions dans le cimetière communal et propose d'en débattre pour d'éventuelles modifications.

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à main levée, à l'unanimité le conseil municipal propose les tarifs suivants :

200,00 € pour les concessions et pour une durée de trente ans,  
100,00 € pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

**Questions diverses**

Rapport annuel exercice 2013 sur le service public de l'assainissement : prix et qualité

DSP de l'eau et de l'assainissement.

La séance est levée à 00 h 00.

Le Maire,

Richard KUBISZ

Les membres du conseil

M. MUNOZ		Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX		M. FARTURA	
M. VILLIOT		M. GUINOISEAU	
M. MULLER		Mme GAYNECOETCHE	Absente
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	Absent
Mme PERRIER		Mme LABBEZ	
Mme HAVARD	Absente	Mme NOWAK	